

Almont-les-Junies
Aubin
Boisse-Penchat
Bouillac
Cransac
Decazeville
Firmi
Flagnac
Livinhac-le-Haut
Saint-Parthem
Saint-Santin
Viviez



**DOSSIER APPROUVE LE 11/03/2021
EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL VALANT PLH**

2. Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD)

Département de l'Aveyron
Decazeville Communauté



NOS AMBITIONS

- L'image du territoire
- Quel projet pour le futur ?

NOTRE PROJET

➔ **Axe 1 : Un projet ambitieux et raisonné**

- Relever le défi démographique
- Organiser une armature urbaine équilibrée
- Définir des principes de développement urbain
- Proposer un modèle moins consommateur d'espace
- Prendre en compte le facteur risque

➔ **Axe 2 : Un projet solidaire et partagé**

- Accompagner l'approche partenariale
- Changer l'image du territoire
- Offrir un parc de logements de qualité et adapté aux besoins
- Reconstruire la ville sur elle-même

➔ **Axe 3 : Un projet dynamique et connecté**

- Faciliter les déplacements au sein de l'intercommunalité
- Adapter l'offre d'équipements et de services
- Pérenniser l'offre commerciale des centres
- Créer un véritable pôle commercial
- Renforcer la dynamique économique

➔ **Axe 4 : Un projet riche et durable**

- Soutenir le développement des activités touristiques
- Protéger et renforcer les composantes de la Trame Verte et Bleue
- Valoriser l'identité locale
- Maintenir l'activité agricole du territoire
- S'engager dans la transition énergétique

SYNTHESE

Nos ambitions

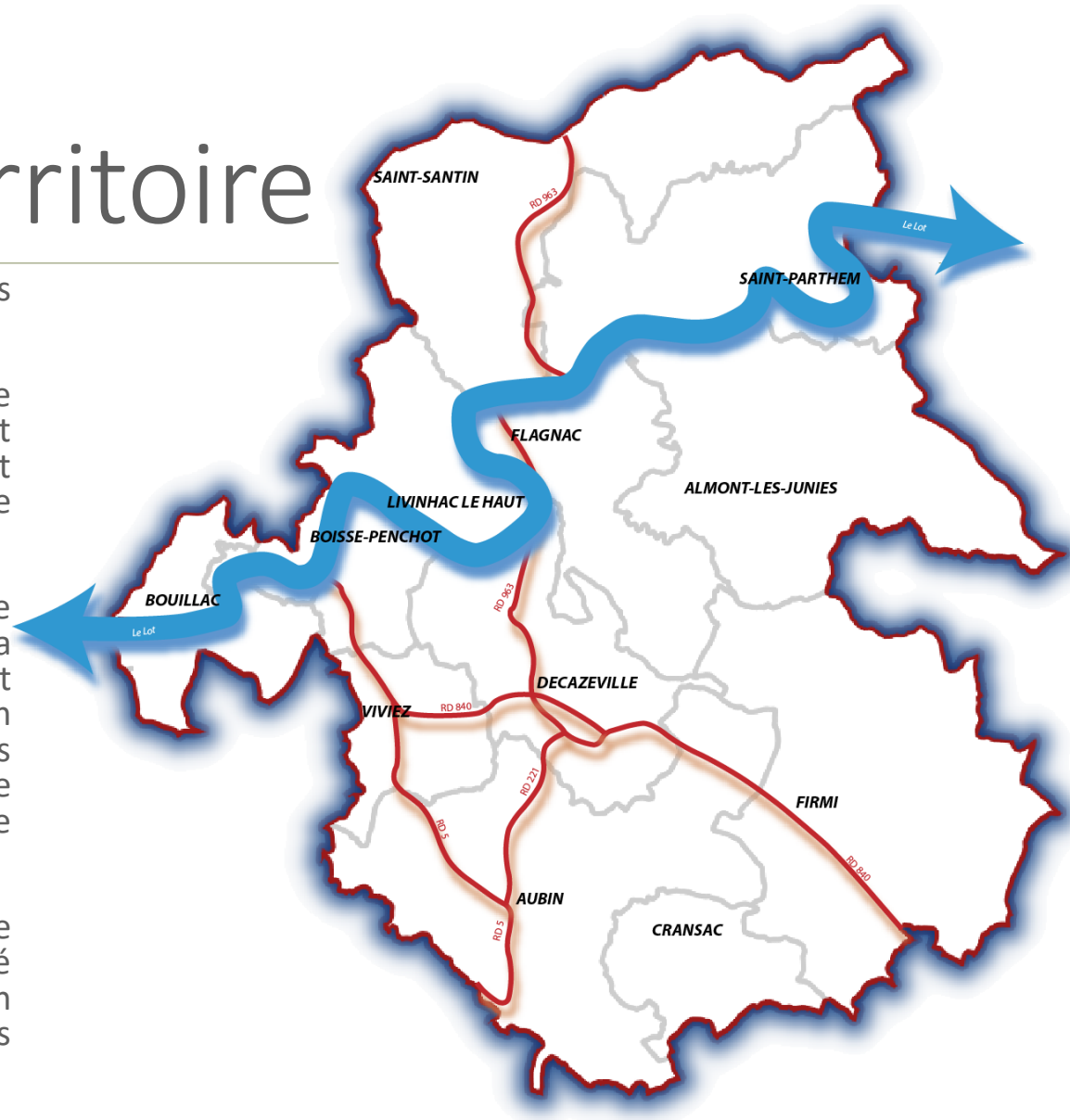
L'image du territoire

Le PADD exprime le projet de territoire des douze communes de l'intercommunalité.

Il traduit l'ambition des élus de construire une vision partagée de leur territoire et d'afficher des actions volontaristes et qualitatives afin de lui redonner une image accueillante et dynamique.

Territoire à double visage, Decazeville Communauté trouve sa richesse par la diversité des communes qui la composent avec la complémentarité d'un pôle urbain offrant une gamme d'emplois, de services et commerces développée et d'une ruralité préservée bénéficiant d'un cadre de vie recherché.

Decazeville Communauté souhaite assumer son rôle de pôle urbain identifié au SCoT afin de contrer l'effet d'aspiration aujourd'hui présent vers les pôles alentours notamment Rodez et Figeac.



Quel projet pour le futur ?

Au cours d'ateliers de travail, les élus ont défini les orientations prioritaires pour le territoire. Le PADD en est leur traduction.

Le PADD fixe les actions qui visent à renforcer le rôle de pôle de Decazeville Communauté.

Ainsi, le projet de territoire, partagé par les douze communes, a pour objectif de construire un territoire d'accueil, de développement, d'espaces à vivre et à découvrir tout en contrant les faiblesses actuelles.

Les règlements graphiques et écrits seront la traduction spatiale de ces actions sur le territoire.

Le projet de territoire de Decazeville Communauté s'articule autour de 4 axes :

- ➔ **Axe 1 : Un projet ambitieux et raisonné**
- ➔ **Axe 2 : Un projet solidaire et partagé**
- ➔ **Axe 3 : Un projet dynamique et connecté**
- ➔ **Axe 4 : Un projet riche et durable**

Notre projet



Axe 1

Un projet ambitieux et raisonné

Relever le défi démographique

Constats :

- Le solde migratoire est proche de l'équilibre sur les dix dernières années,
- La dynamique démographique est en reprise sur les communes rurales,
- La production de logements permet de répondre au phénomène de desserrement des ménages.

Enjeux :

- Redorer l'attractivité territoriale pour accueillir de nouveaux ménages,
- Poursuivre la redynamisation économique pour accompagner l'arrivée de nouveaux actifs,
- Prendre en compte le desserrement des ménages dans l'objectif de production de logements.

➤ Action 1 : Accueillir de nouveaux habitants

- La communauté de communes connaît une perte d'habitants continue depuis le déclin de l'activité industrielle. Pourtant, la reconversion du territoire semble aujourd'hui bénéfique puisque le solde migratoire tend à s'équilibrer. L'activité économique du territoire est en reprise et permet d'afficher un objectif d'accueil volontariste **+ 2 400 habitants**.

➤ Action 2 : Assurer une production de logements suffisante

- Pour répondre à l'accueil de nouveaux habitants et au desserrement des ménages, **1 170 nouveaux logements** doivent être produits principalement en densification et comblement des dents-creuses pour les communes rurales et en renouvellement urbain pour les communes urbaines.

➤ Action 3 : Réduire la consommation foncière

- Sur les 10 dernières années, le développement urbain a consommé en moyenne 1 hectare pour 8 logements. Le modèle à développer dans le futur vise à réduire l'impact du projet urbain sur les espaces naturels et agricoles, en diminuant la consommation moyenne par logements (10 lgts/ha), pour une consommation maximum de **90 hectares**.

➤ Action 4 : Restituer des terres aux espaces naturels et agricoles

- Les différents documents d'urbanisme applicables à l'échelle des douze communes offrent un potentiel urbanisable conséquent. Le projet actuel vise à réduire ce potentiel de façon substantielle afin de restituer des terres aux espaces agricoles et naturels.

Population au 01/01/2014	19 500 hab.
Taux de variation annuel moyen	0,55 %
Population au 01/01/2035	21 900 hab.
Nombre d'habitants supplémentaires	+ 2 400 hab.
Nombre de logements supplémentaire (2 pers./lgts)	+ 1 170 lgts

Constats :

- Le développement urbain traditionnel est structuré par la tradition agricole, puis l'industrialisation du XIXème siècle,
- La présence de centralités réparties sur le territoire organise la vie locale.

Enjeux :

- Définir une armature urbaine basée sur le rôle et la complémentarité des ensembles urbanisés,
- Construire un projet de territoire cohérent avec l'histoire et le rôle de chaque composante du territoire,
- Encourager le réinvestissement des centres urbains et noyaux villageois.

Organiser une armature territoriale équilibrée

➔ Action 1 : Affirmer le rôle structurant des centres

- Privilégier le développement urbain dans les centres afin de renforcer la polarité autour d'un noyau historique offrant une mixité des fonctions répondant aux besoins des habitants et un cadre vie dynamique et agréable.

➔ Action 2 : Encadrer l'évolution des hameaux et ensembles résidentiels

- Accueillir une urbanisation limitée par la densification et le renouvellement urbain dans l'enveloppe urbaine existante.

➔ Action 3 : Donner la priorité à l'activité agricole

- Organiser un développement autour de l'activité dans les hameaux agricoles pour conforter la vocation agricole sans aggraver les conflits d'usages.

➔ Action 4 : Stopper l'urbanisation des ensembles isolés et des écarts

- Définir une évolution du bâti conforme à la législation en vigueur afin de stopper le mitage du territoire, de préserver les paysages, les espaces naturels et agricoles: évolution du bâti existant (annexe et extension sans création de nouveau logement).

Constats :

- Les nouveaux modèles d'urbanisation viennent banaliser le territoire intercommunal,
- Une richesse environnementale, agricole et paysagère,
- Le tissu urbain offre un potentiel important de densification et de renouvellement.

Enjeux :

- Préserver les composantes identitaires de toute urbanisation : paysages remarquables, espaces naturels et agricoles,
- Encourager l'urbanisation sur les secteurs les moins valorisables pour l'agriculture, l'environnement ou le paysage.

Définir des principes de développement urbain

➡ Action 1 : Encadrer l'urbanisation dans les secteurs à forts enjeux :

- Préserver de toute nouvelle urbanisation :
 - Les secteurs à risques naturels identifiés,
 - Les secteurs agricoles de cultures spécifiques, notamment maraichère,
 - Les secteurs de valeur écologique : masses boisées, zones humides, zonages réglementaires,
 - Les secteurs d'enjeux paysagers : points de vue depuis et sur le grand paysage, ligne de crête.

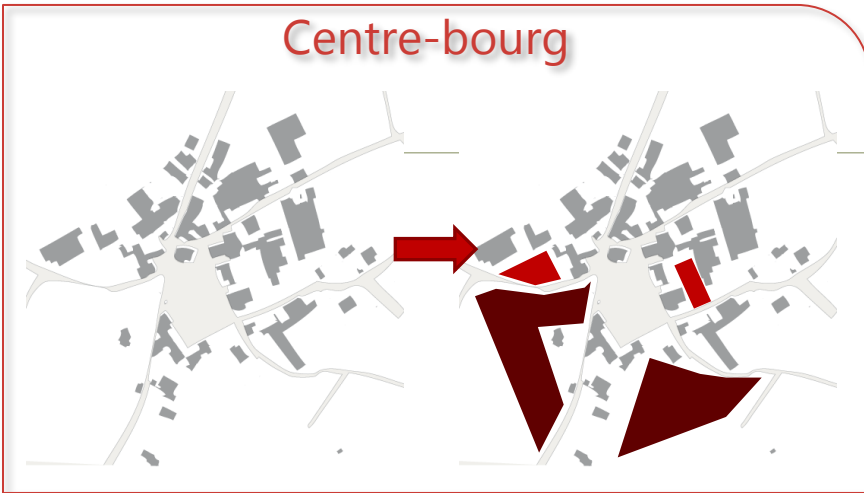
➡ Action 2 : Mobiliser les espaces privilégiés de développement urbain

- Identifier les secteurs prioritaires pour accueillir l'urbanisation :
 - Renouvellement urbain dans les centres,
 - Dents-creuses disponibles dans l'enveloppe urbaine,
 - Secteurs desservis par les réseaux,
 - Zones d'extension en continuité du tissu urbain pour les centres et les villages.

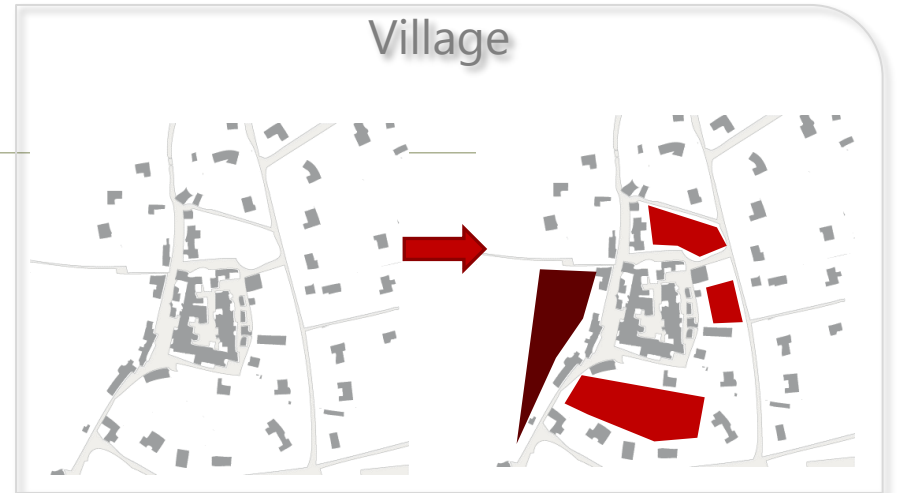
Définir des principes de développement urbain

exemples à titre d'illustrations

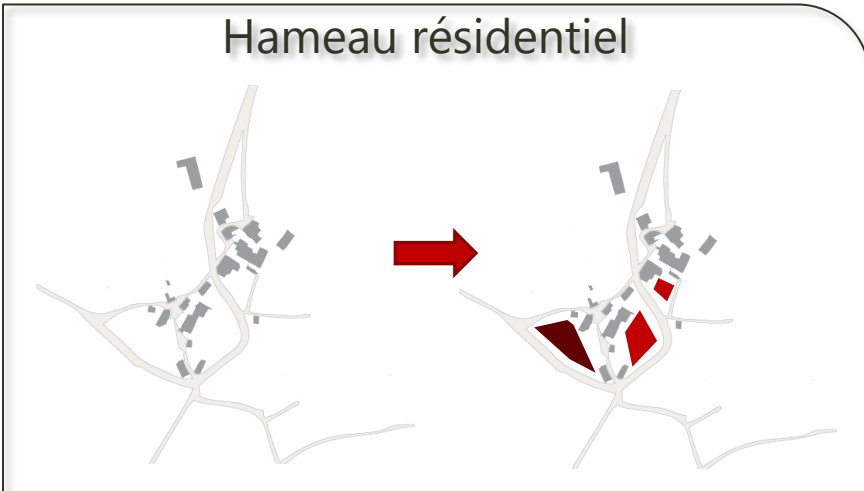
Centre-bourg



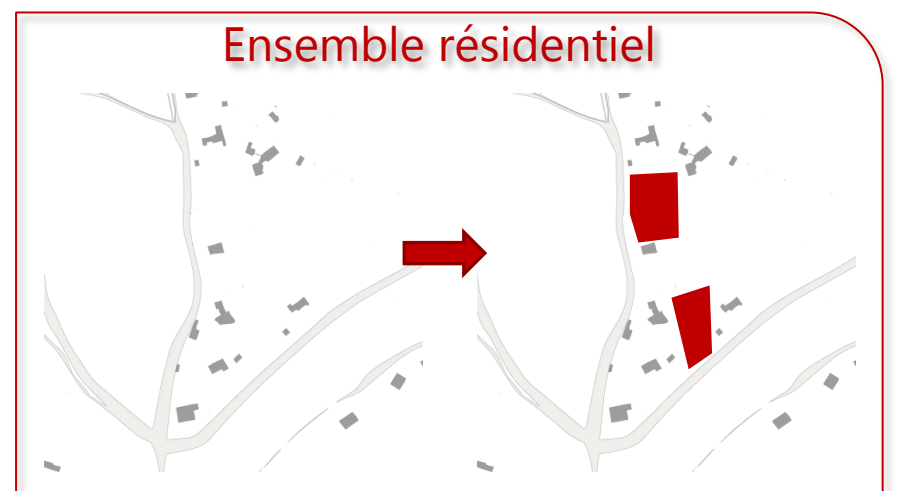
Village



Hameau résidentiel



Ensemble résidentiel



 Urbanisation en extension

 Urbanisation en densification

Constats :

- Sur la dernière décennie (2000-2010), 120 hectares de surface agricoles et naturelles ont été consommées pour de l'habitat,
- Chaque logement a consommé en moyenne 1 250 m², soit une densité inférieure à 8 lgts/ha.

Enjeux :

- Limiter la consommation des espaces naturels et agricoles afin de les préserver pour les générations futures.
- Définir un modèle d'urbanisation durable, participant à la cohésion du territoire et économiquement viable à long terme.

Proposer un modèle moins consommateur d'espace

➤ Action 1 : Limiter la consommation de l'espace

- Réduire la surface des parcelles mobilisées par les constructions à vocation d'habitat.

Secteur	Densité moyenne	Superficie moyenne des parcelles
Pôle urbain (Decazeville/ Aubin/ Viviez)	15 lgts/ha	600 m ²
Pôle touristique (Cransac)	10 lgts/ha	800 m ²
Communes rurales	8 lgt/ha	1 000 m ²

➤ Action 2 : Définir un objectif de renouvellement urbain en fonction de la typologie et des capacités communales

- Afficher un objectif global de 25 % de production de logements en renouvellement urbain.
- Hiérarchiser le réinvestissement des logements vacants en privilégiant les communes disposant d'un gisement foncier important.

	Logements vacants en 2014	Part de renouvellement urbain
Almont-les-Junies	17	10 %
Aubin	559	60 %
Boisse-Penchot	65	10 %
Bouillac	50	20 %
Cransac	255	50 %
Decazeville	776	75 %
Firmi	183	10 %
Flagnac	67	5 %
Livinhac-le-Haut	82	5 %
Saint-Parthem	14	10 %
Saint-Santin	42	10 %
Viviez	177	50 %

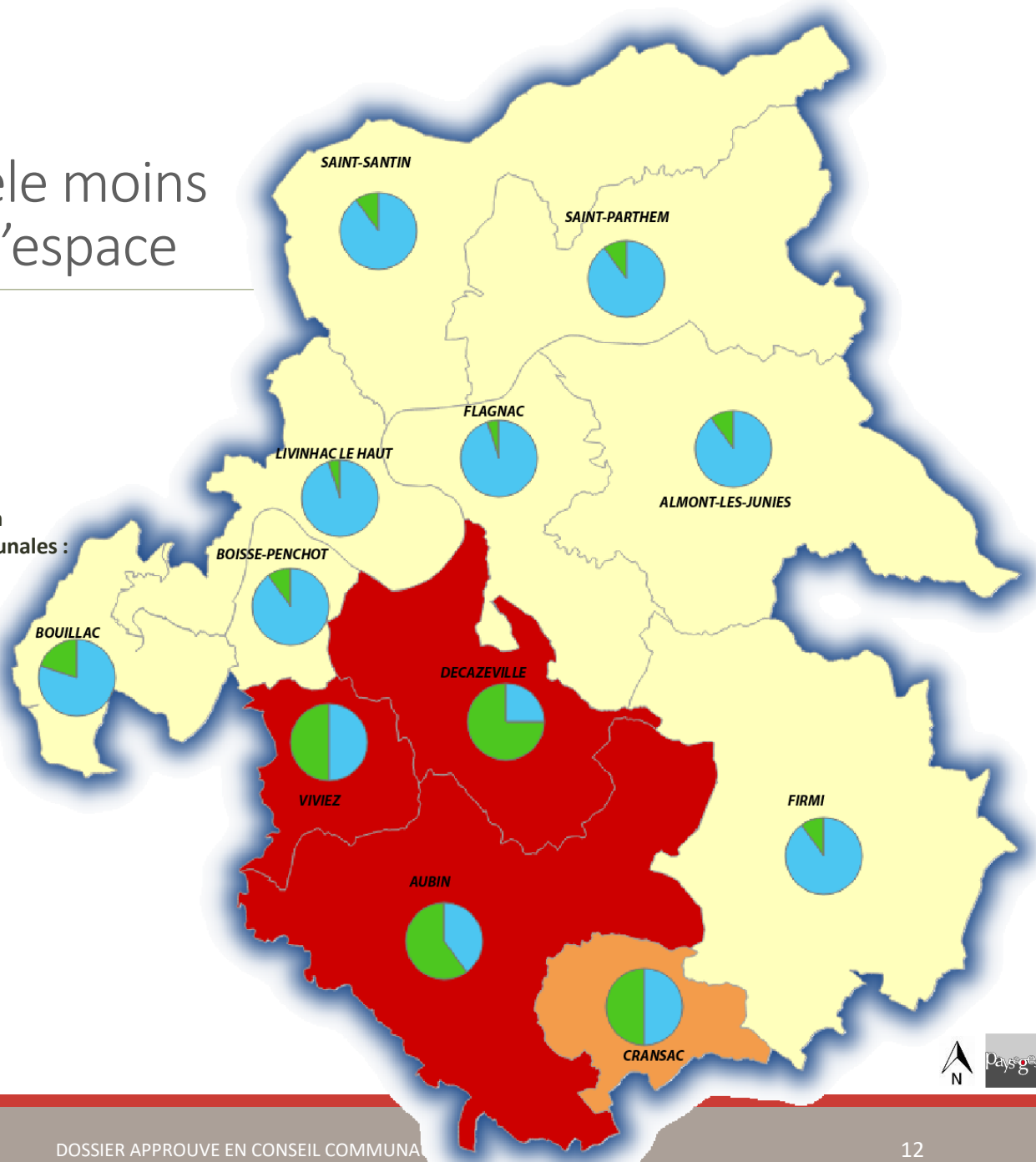
Proposer un modèle moins consommateur d'espace

Limiter la consommation de l'espace :

- 8 lgt/ha
- 10 lgt/ha
- 15 lgt/ha

Définir un objectif de renouvellement urbain en fonction de la typologie et des capacités communales :

- Part de production neuve
- Part de renouvellement urbain



Prendre en compte le facteur risque

Constats :

- Le préfet a approuvé le PPRM en Juin 2017. Les zones concernées par le PPRM représentent 10 % de la superficie totale des 5 communes concernées.
- Les communes sont concernées par une diversité de risques :
 - Risques naturels : Inondation, retrait/gonflement, mouvement de terrain, minier, rupture des barrages,
 - Risques industriels : transports de matières dangereuses, pollution des sols ...

Enjeux :

- Protéger la population face aux risques identifiés,
- Prendre en compte le PPR Inondation du Lot aval dans le projet de territoire,
- Intégrer les dispositions du PPRM dans le projet urbain.

➔ Action 1 : Assurer la sécurité des habitants

- Ne pas aggraver l'exposition de la population aux risques identifiés, notamment en organisant le développement urbain et l'évolution du parc bâti uniquement sur les secteurs non concernés par les risques.



➔ Action 2 : Valoriser les zones inondables

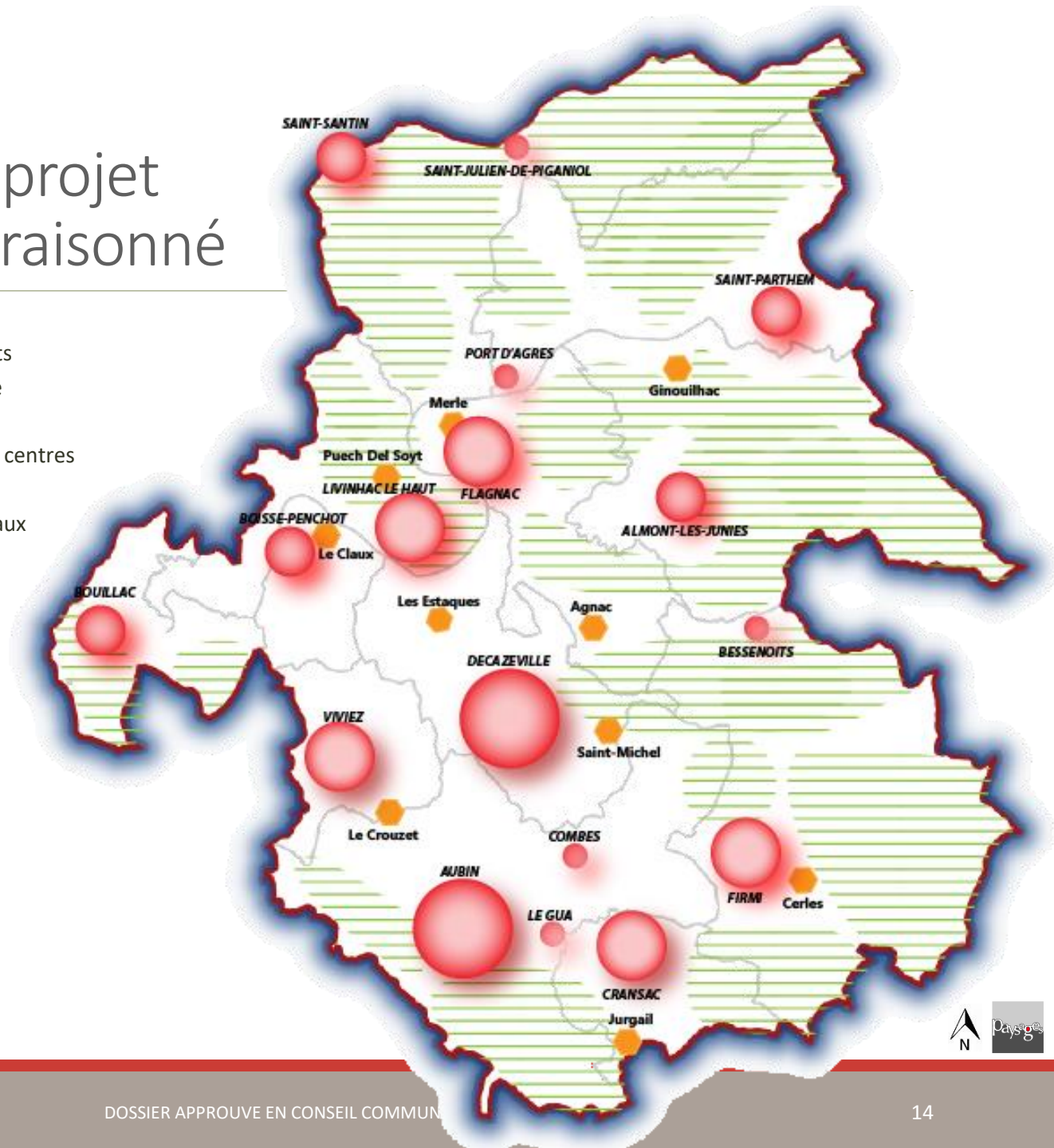
- Mettre en place des activités compatibles avec les risques dans les secteurs potentiellement inondables : création d'espaces de loisirs et de détente, intégration des zones inondables à la trame verte et bleue, réseau de mobilité douces, mise en valeur et découverte du paysage, ...

➔ Action 3 : Prendre en compte les documents opposables

- Etre compatible avec les documents opposables des PPR afin d'assurer la limitation de la vulnérabilité de la population.

Axe 1 : Un projet ambitieux et raisonné

- Relever le défi démographique
 -  Accueillir de nouveaux habitants
- Organiser une armature territoriale équilibrée
 -  Affirmer le rôle structurant des centres et des noyaux villageois
 -  Encadrer l'évolution des hameaux
- Définir des principes de développement urbain
 -  Encadrer l'urbanisation dans les secteurs de préservation
- Prendre en compte le facteur risque
 -  Sécuriser les habitants





Axe 2

Un projet solidaire et partagé

Constats :

- Le développement du XXe siècle a produit de nouvelles formes urbaines atténuant le rôle des centralités,
- Le modèle de développement de ces dernières années surconsomme les espaces naturels et agricoles,
- La parc de logements ne répond pas aux besoins actuels.

Enjeux :

- Mettre en place un projet urbain participant au renforcement des centralités du territoire,
- Changer les formes urbaines pour rendre les quartiers plus conviviaux.

Changer l'image du territoire

➔ Action 1 : Redonner envie d'habiter dans les centres

- Poursuivre la réhabilitation du parc de logements des centres urbains.
- Créer des espaces publics de qualité, véritables respirations dans le tissu urbain, renforçant la convivialité des centres et changer l'image du territoire.
- Consolider l'unité des centres et villages par un développement urbain en continuité du tissu existant permettant de limiter l'étalement urbain banalisant le tissu rural et redonnant de la qualité dans les cœurs de villages.

➔ Action 2 : Orienter la production vers des formes plus adaptées aux modes de vie actuels

- Favoriser la construction de nouvelles formes urbaines, notamment de type « maisons de ville » plus adaptées aux demandes du XXIème siècle.

Accompagner l'approche partenariale

Constats :

- La politique publique de l'habitat initiée depuis des années permet d'agir sur le long terme,
- L'inscription du territoire dans un projet à large échelle : compatibilité avec l'élaboration du SCoT Centre Ouest Aveyron.

Enjeux :

- Favoriser une démarche participative des différents acteurs,
- Promouvoir l'approche partenariale,
- Mettre en œuvre un projet de territoire partagé avec l'élaboration du PLUi-H intégrant les projets et les liens à large échelle.

➡ Action 1 : Définir de concert les actions prioritaires pour le territoire

- Faire participer tous les acteurs du territoire au projet afin d'aboutir à des actions partagées et acceptées, répondant à leurs enjeux : communes, intercommunalité, bailleurs sociaux, associations, Etat, département, ...

➡ Action 2 : Accompagner les bailleurs sociaux

- S'engager dans la politique volontariste des bailleurs sociaux de démolition du parc social dégradé pour créer un projet réalisable dans le temps.
- Organiser des temps de discussion entre les bailleurs sociaux, communes et intercommunalité afin de réfléchir au devenir du potentiel foncier libéré par les démolitions.

➡ Action 3 : Définir une politique ambitieuse

- Créer un programme pluriannuel d'acquisitions suivi de démolitions permettant sur le temps long d'agir sur la qualité du parc bâti.
- Prioriser les secteurs d'interventions avec les différents acteurs du territoire.

Constats :

- Une demande de logements sociaux est en inadéquation avec le parc existant imposant son adaptation,
- Une forte concentration de ménages précaires et fragiles sur le territoire avec des besoins spécifiques,
- Une complexification des parcours résidentiels qui impose une diversité d'offre de logements pour répondre aux différentes situations des ménages.

Enjeux :

- Diversifier et adapter l'offre de logements sociaux afin de répondre aux modes de vie actuels,
- Mettre en place une politique d'accueil des personnes âgées, accessible à tous,
- Requalifier le parc de logements de l'intercommunalité,
- Rénover énergétiquement notamment les logements les plus vétustes.

Offrir un parc de logements de qualité et adapté aux besoins

➤ Action 1 : Reconditionner l'offre de logements sociaux

- Diversifier le parc social (qualité, taille, forme, localisation ...) répondant à une pluralité de profils.
- Améliorer l'offre de logements sociaux et la redéployer au sein de l'intercommunalité dans un souci de maintien de la population et d'accueil de nouveaux ménages.
- Requalifier l'offre sociale participant également à l'amélioration de l'image du territoire.

➤ Action 2 : Répondre aux besoins du plus grand nombre

- Offrir une réponse aux besoins de logements de tous les publics (apprenants, personnes âgées, personnes fragiles) à l'échelle de Decazeville Communauté touchée par une concentration de ménages fragiles.
- Penser les parcours résidentiels à l'échelle de l'intercommunalité et des réponses qu'offrent chacune de ses composantes.
- Accompagner l'association Accès Logement Insertion qui œuvre pour une diversité de publics en difficultés (Gens du voyage, hébergement d'urgence, demandeurs d'asile et réfugiés, ...).

➤ Action 3 : Rechercher la modernité et la qualité dans le parc résidentiel

- Moderniser le parc de logements anciens, aujourd'hui inadapté aux modes de vie actuels en recherchant la qualité résidentielle et en renforçant l'attractivité du territoire, notamment celle des centres.

Reconstruire la ville sur elle-même

Constats :

- Un parc ancien, dégradé et délaissé qui impacte l'attractivité des centres et nécessite des rénovations pour redevenir attractif et répondre aux besoins et demandes de la population,
- Une vacance qui atteint 18 % pour le territoire intercommunal mais qui varie entre 22 % et 5 % en fonction des communes,
- Une dynamique de projets axée sur la reconquête des centres.

Enjeux :

- Poursuivre la démarche de démolition des ensembles les plus dégradés,
- Accompagner la reconquête des logements vacants pour renforcer l'attractivité des centres,
- Adapter l'offre à la demande en privilégiant les nouveaux projets modernisés et de qualité.

➤ Action 1 : Accompagner les projets emblématiques

- Poursuivre la mise en œuvre des projets majeurs pour la rénovation des centres (AMI/ORI, ZAC du centre à Decazeville, liaison Aubin/Cransac), garants de l'amélioration du cadre de vie et de la redynamisation des centres.

➤ Action 2 : Favoriser la reconquête des centres urbains

- Mener une politique volontariste de reconquête des logements vacants, en favorisant le renouvellement urbain pour les communes disposant d'un parc vacant important.

➤ Action 3 : Accompagner le réinvestissement et le développement des centres ruraux


- Mobiliser le tissu urbain existant des cœurs ruraux pour accueillir un développement sur les espaces déjà urbanisés cohérent avec le modèle traditionnel d'urbanisation.

➤ Action 4 : Adapter les centres anciens aux besoins d'aujourd'hui


- Recréer des espaces de vie privés ou publics par la dédensification des centres permettant le renforcement de la convivialité des cœurs de villes ou villages.


Axe 2 : Un projet solidaire et partagé

Accompagner l'approche partenariale

 Définir de concert les actions prioritaires pour le territoire

Offrir un parc de qualité et adapté aux besoins

 Reconditionner l'offre de logements sociaux


 Rechercher la modernité et la qualité dans le parc résidentiel

Reconstruire la ville sur elle-même

 Accompagner les projets

 emblématiques

 Favoriser le renouvellement urbain

 Accompagner le développement des centres





Axe 3

Un projet dynamique et connecté

Constats :

- Une offre de transport en commun intercommunal en expansion,
- Une présence de gares SNCF pouvant participer au désenclavement du territoire.
- Un réseau routier développé irrigant le territoire et le mettant en lien avec les pôles régionaux,
- Une offre de stationnement à optimiser notamment dans les centres.

Enjeux :

- Tisser un réseau de liaisons douces aux échelles des habitations et de la campagne,
- Développer la multimodalité offrant une alternative à la voiture,
- Développer le TAD en complément du TUB,
- Limiter les nuisances engendrées par la circulation importante sur le réseau routier principal,
- Définir une offre de stationnement cohérente avec tous les usages.

Faciliter les déplacements au sein de l'intercommunalité

➤ Action 1 : Accompagner le développement des mobilités actives

- Mettre en place un maillage de circulations douces reliant les territoires entre eux et participant également à la découverte du territoire par une diversité d'initiatives complémentaires (mise en œuvre du plan global de déplacements, développement du réseau de déplacements doux sécurisés, Vélo-Route, ...).
- Aménager des aires de covoiturages limitant l'usage de l'automobile individuelle.
- Promouvoir la pratique du vélo et de l'intermodalité (développement du réseau d'itinéraires cyclables et du stationnement 2-roues).

➤ Action 2 : Renforcer le réseau de transport en commun

- Mener une réflexion sur le développement du réseau de transport en commun (TUB/TAD) et sur sa cohérence avec les espaces privilégiés d'accueil de population afin de toucher une cible plus large.
- Mener une réflexion sur le positionnement de la gare routière de Decazeville, afin d'améliorer sa lisibilité, sur sa requalification pour l'adapter aux modes de déplacements actuels, en créant un véritable espace multimodal évolutif Gare / TUB / maillage piéton ...

➤ Action 3 : Développer le maillage routier

- Renforcer les connexions entre les espaces notamment les deux rives du Riou mort à Decazeville, et la commune de Cransac avec la RD 840 par la création de nouvelles infrastructures.

➤ Action 4 : Repenser l'offre de stationnement

- Organiser l'offre de stationnement des centres pour répondre aux besoins des activités diurnes (commerces, services, équipements, tourisme) et à ceux liés à la vocation résidentielle.
- Adapter l'offre de stationnement aux nouvelles pratiques de déplacements et aux modes actifs (stationnement 2 roues, autopartage, véhicules électriques, ...).
- Intégrer l'organisation des activités événementielles (« hier un village », festival des feux d'artifices, ...) au fonctionnement du territoire.

Constats :

- Une offre d'équipements intermédiaires développée et satisfaisante au regard des besoins de la population locale,
- une perte démographique ainsi que le vieillissement de la population imposant l'adaptation des équipements et services.

Enjeux :

- Adapter le parc d'équipements au vieillissement de la population,
- Favoriser la mutualisation des équipements à l'échelle intercommunale.

Adapter l'offre d'équipements et de services

➡ Action 1 : Répondre aux besoins des habitants

- Apporter une réponse aux demandes des actifs en adaptant les équipements et services, notamment enfance, petite-enfance et santé.
- Développer les services à destination des plus fragiles, en particulier les populations les plus âgées et/ou isolées, qui offrent une réponse à un public cible et permettent son maintien sur le territoire intercommunal.
- Réaliser des équipements mutualisés permettant d'équilibrer l'offre et de la rendre accessible au plus grand nombre.

➡ Action 2 : Penser à une organisation intercommunale

- Définir un maillage équilibré des équipements du territoire, indispensable pour répondre aux besoins des habitants actuels et futurs.
- Rendre les équipements et services accessibles au plus grand nombre, en privilégiant leur implantation dans les centres avec un aménagement de desserte « tous modes » pour les relier à l'habitat.

Constats :

- Une gamme de commerces qui permet de répondre en partie aux besoins des habitants qui est complétée par les pôles alentour,
- Plus de la moitié de l'offre est concentrée sur la ville de Decazeville.

Enjeux :

- Agir en faveur du maintien des petits commerces et pôles de proximité,
- Rendre accessibles les équipements commerciaux au plus grand nombre,
- Définir une offre de stationnement cohérente.

Pérenniser l'offre commerciale des centres

➡ Action 1 : Assurer le maintien et la compétitivité des locaux commerciaux

- Maintenir la destination des rez-de-chaussée commerciaux permettant de préserver l'activité commerciale des secteurs stratégiques.
- Repenser l'offre de locaux commerciaux afin d'offrir des surfaces commerçantes plus importantes, renforçant l'attractivité et la compétitivité des centres.

➡ Action 2 : Faciliter l'accessibilité des commerces

- Améliorer l'accessibilité des commerces par la sécurisation de liaisons douces mettant en lien les espaces périphériques et les centres afin de toucher une cible plus large.

➡ Action 3 : Repenser l'offre de stationnement

- Définir une politique de stationnement permettant de hiérarchiser les espaces et leurs usages (abords ou centre).

Développer un véritable pôle commercial

Constats :

- Decazeville Communauté est dorénavant intégrée à la zone de chalandise de Rodez (produits non alimentaires),
- Le territoire ne dispose pas de pôle commercial significatif, rendant la population dépendante des espaces périphériques.

Enjeux :

- Donner de l'ampleur à l'activité commerciale du territoire,
- Aménager un quartier répondant aux exigences de modernité.

■ Action 1 : Affirmer la place de Decazeville Communauté

- Développer un pôle commercial en cœur de ville confortant et complétant l'offre de services et de commerces du territoire afin de contrer l'évasion commerciale actuelle vers les pôles alentours (Rodez et Figeac).

■ Action 2 : Développer les liens entre la nouvelle zone commerciale et le cœur de ville

- Aménager un quartier réunissant toutes les fonctions de la cité à proximité du centre ville, participant à la structuration de ce dernier.
- Assurer la complémentarité de la zone commerciale et du centre afin d'offrir une gamme compatible avec les commerces déjà existant.
- Structurer les connexions afin de renforcer les échanges entre le centre et la future zone.

Renforcer la dynamique économique

Constats :

- Une concentration de l'emploi élevée et supérieure au volume d'actifs locaux,
- Un volume d'emplois en régression,
- Une diversification économique participant au rayonnement du territoire et à sa reconversion.

Enjeux :

- Poursuivre la reconversion des sites industriels participant au rayonnement du territoire et au maintien des établissements existants,
- Conforter la dynamique de création d'entreprises,
- Mettre en place une stratégie de création, développement et requalification des zones d'activités.

➤ Action 1 : Définir un programme d'actions pour les zones d'activités

- Programmer et phaser l'aménagement des zones d'activités afin de prioriser l'action en raison du nombre de zones sur l'intercommunalité.
- Affirmer la spécificité locale d'un grand nombre de zones d'activités économiques de taille petite, répondant aux enjeux environnementaux en raison de leur positionnement qui limite les déplacements des actifs.


➤ Action 2 : Structurer les zones d'activités

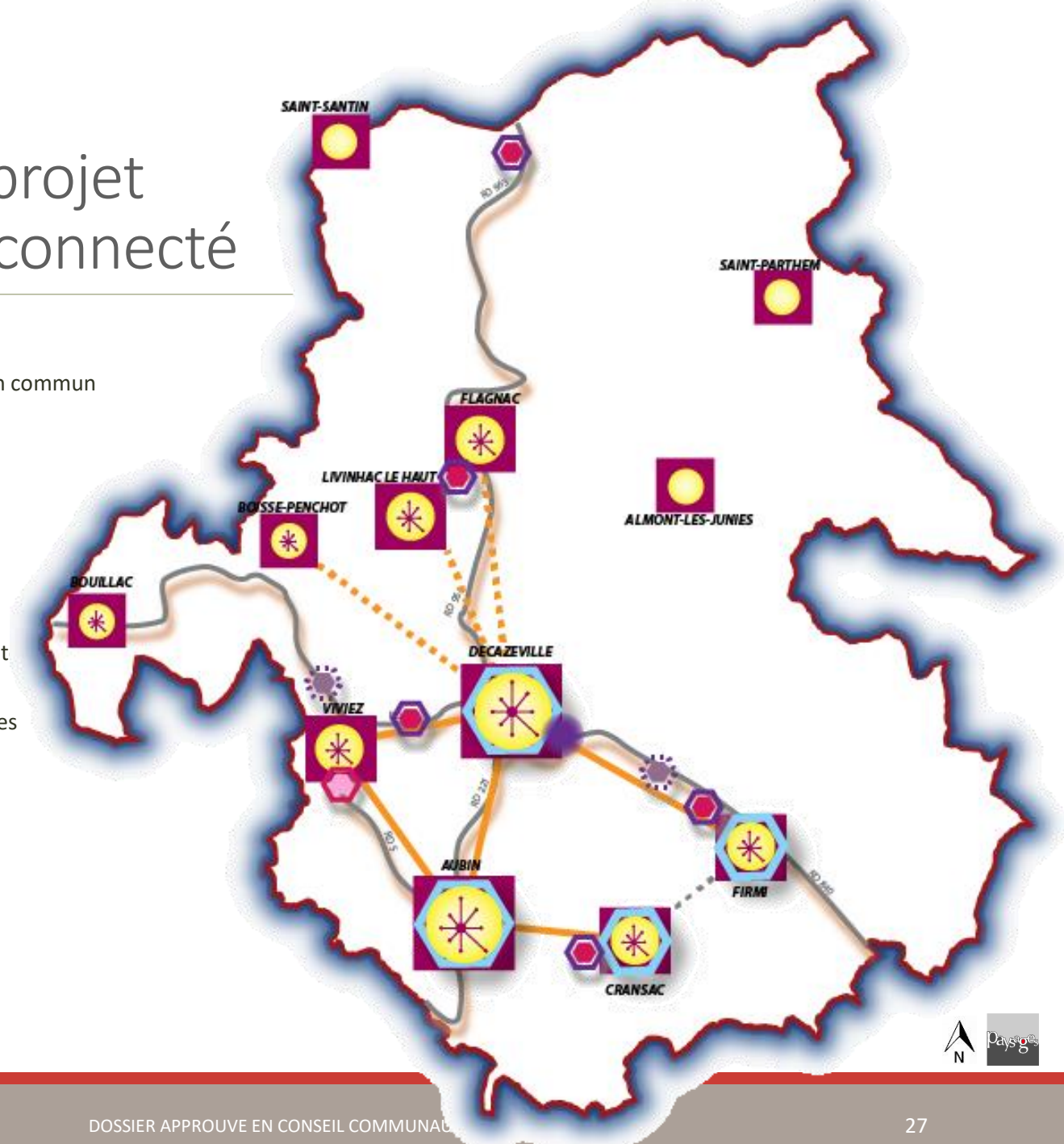
- Structurer et aménager ces espaces pour séduire différentes entreprises :
 - Orientation des zones d'activités par thématique (artisanale, industrielle, commerciale, ...),
 - Amélioration de la desserte, la visibilité, le stationnement,
 - Programmation de la couverture numérique,
 - Recherche de l'intégration paysagère dans la création de nouveaux projets,

➤ Action 3 : Favoriser la mixité fonctionnelle dans le tissu urbain

- Développer l'économie résidentielle en permettant l'implantation d'activités dans le tissu urbanisé.

Axe 3 : Un projet dynamique et connecté

- Faciliter les déplacements
 -  Accompagner les mobilités actives
 -  Renforcer le réseau de transports en commun
 -  Renforcer le maillage routier
- Adapter l'offre d'équipements et de services
 -  Penser à une organisation intercommunale
- Pérenniser l'offre commerciale des centres
 -  Assurer le maintien et la compétitivité des locaux commerciaux
 -  Faciliter l'accessibilité des commerces
- Créer un véritable pôle commerciale
 -  Affirmer et développer l'aire de chalandise de Decazeville communauté
- Renforcer la dynamique économique
 - Définir un programme d'actions
 -  ZA à commercialiser
 -  ZA à aménager
 -  ZA à requalifier
-  Favoriser la mixité fonctionnelle





Axe 4

Un projet riche et durable

Constats :

- La présence des thermes de Cransac, établissement prestigieux unique en Europe,
- Une valorisation touristique et mémorielle importante,
- Un potentiel touristique du territoire important qui gagnerait à être développé.

Enjeux :

- Faire de Decazeville Communauté une destination touristique de premier choix,
- Poursuivre le développement de l'offre touristique pour renforcer l'attractivité du territoire.

Soutenir le développement des activités touristiques

➤ Action 1 : Valoriser le potentiel touristique existant

- Affirmer la richesse du territoire par une nouvelle communication basée sur « un pays minier devenu destination de bien-être et de loisirs » améliorant la visibilité du territoire :
 - Le thermalisme,
 - Le patrimoine industriel et minier,
 - Le tourisme fluvial et la rivière Lot
 - Le tourisme naturel et vert,
 - Les établissements de jeux et de divertissements,
 - L'itinéraire GR 65 et ses variantes, les sentiers de randonnée,
 - Le tourisme cyclable,
 - L'art contemporain,
 - Les curiosités et animations locales (musées, la découverte de Lasalle, « Hier un Village », ...)
- Préserver la diversité des richesses de l'activité touristique, notamment patrimoniale, permettant de faire connaître le territoire au-delà des frontières du département.

➤ Action 2 : Accompagner l'émergence de nouvelles activités

- Investir afin de susciter des initiatives privées sur le territoire et mobiliser tous les moyens publics et privés pour conforter l'activité touristique (label Pays d'Art et d'Histoire, Terra Olt, ...).
- Créer et aménager des pôles de loisirs et de tourisme, notamment dans la vallée du Lot et le parc des Découvertes, pour devenir des vecteurs de l'attractivité touristique.
- Conforter l'offre d'hébergement par l'incitation à l'hébergement, notamment insolite inspiré des particularités du territoire.

Protéger et renforcer les composantes de la Trame Verte et Bleue

Constats :

- Le site Natura 2000 « Puy de Wolf » constitue une entité unique, valorisée et bien conservée,
- Le patrimoine arboré occupe de grandes surfaces sur tout le territoire,
- La diversité des habitats naturels favorise le développement d'un grand nombre d'espèces faunistiques et floristiques,
- Les zones urbanisées offrent des cœurs de nature : biodiversité de proximité.

Enjeux :

- Préserver les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques,
- Protéger les zonages officiels (Natura 2000 et ZNIEFF),
- Réduire au maximum les ruptures des continuités écologiques,
- Préserver la nature en ville : zones de respiration dans le tissu urbain,
- Valoriser le potentiel écologique des sites miniers et industriels.

➡ Action 1 : Prendre en compte les liens et connexions à large échelle

- Protéger les espaces identifiés comme des réservoirs de biodiversité (Puy de Wolf, ZNIEFF) ainsi que les corridors (Lot et son écosystème...) reliant ces milieux afin d'assurer le bon fonctionnement de la trame verte et bleue.

➡ Action 2 : Préserver les milieux écologiques jouant un rôle local au sein des grandes composantes de la TVB

- Préserver les masses boisées, le réseau de haies ainsi que les cours d'eau secondaires et leur ripisylve pour leur aspect structural ou patrimonial.

➡ Action 3 : Maintenir et développer la nature dans le tissu urbain

- Mettre en place des espaces de nature en ville permettant de créer des lieux de respiration au sein des tissus urbanisés, de lutter contre le changement climatique et d'apporter un cadre de vie agréable accessible au plus grand nombre.

Constats :

- Des paysages naturels d'exceptions : Vallée du Lot, Puy de Wolf, anciennes mines ...
- un patrimoine urbain de qualité et emblématique,
- Des entrées de ville parfois peu qualitatives,
- Un patrimoine industriel propre au territoire avec un fort potentiel.

Enjeux :

- Magnifier la relation campagne / village et plaine / côteaux / plateaux.
- Valoriser le patrimoine industriel du bassin encore peu visible,
- Rechercher la qualité dans la structuration des entrées de ville,
- Réinvestir les sites délaissés par l'activité industrielle.

Valoriser l'identité locale

➔ Action 1 : Valoriser les paysages locaux

- Affirmer le visage de l'intercommunalité en apportant une attention particulière aux paysages locaux (lignes de crête, fenêtres visuelles sur le grand paysage, ...) par leur mise en scène (relation entre entités).

➔ Action 2 : Affirmer les entrées sur le territoire

- Les entrées sur l'intercommunalité sont nombreuses : entrées de ville, abords de la voie ferrée, abords du Lot, chemins de découverte notamment celui de Saint Jacques de Compostelle. La structuration de ces entrées participera à la valorisation de l'image du territoire, par hiérarchisation et requalification.

➔ Action 3 : Préserver le patrimoine identitaire

- Renforcer l'image d'un territoire riche et en quête de qualité en valorisant l'héritage patrimonial conséquent lié au passé industriel.

➔ Action 4 : Mener des actions emblématiques participant à la découverte du territoire

- Créer des projets d'ampleur (vallée du Lot, parc des découvertes / jardins ouvriers) et atypiques (Street Art/ Art contemporain) véhiculant la modernité et l'excellence du territoire intercommunal.

Constats :

- régression de la surface agricole utile,
- disparition de la moitié des exploitations en deux décennies,
- diminution des emplois agricoles,
- concentration de bâtiments agricoles sur les plateaux.

Enjeux :

- Sauvegarder les terres agricoles, notamment par une gestion économe de l'espace,
- Favoriser la diversification au sein des exploitations afin d'assurer leur maintien,
- Préserver le bâti agricole patrimonial.

Maintenir l'activité agricole du territoire

➔ Action 1 : Pérenniser les terres agricoles

- Concentrer le développement de l'urbanisation dans les centres et sur les sites les moins valorisables pour l'agriculture (dents-creuses) afin de limiter la fragmentation des entités agricoles et maintenir les terres agricoles pour garantir leur exploitation.

➔ Action 2 : Permettre la diversification des exploitations

- Encourager l'émergence de nouvelles filières ainsi que la diversification des activités, notamment pour le développement touristique (gîte, camping à la ferme, activités de tourisme vert),

➔ Action 3 : Valoriser le patrimoine agricole remarquable

- Faciliter le réinvestissement du patrimoine agricole de qualité en autorisant le changement de destination pour tous les bâtiments qui en ont les capacités (réseau, état du bâti, ...).

S'engager dans la transition énergétique

Constats :

- La nature des boisements est diversifiée à l'échelle de la communauté de communes, ils offrent une opportunité de filière bois non négligeable,
- Les logements anciens des centres sont fortement énergivores.

Enjeux :

- Développer le potentiel d'énergie et de production du territoire,
- Engager le territoire sur la voie de la transition énergétique,
- Porter un projet de développement en cohérence avec les capacités des réseaux existants et programmés.

➡ Action 1 : Améliorer les performances énergétiques

- Poursuivre la politique d'amélioration énergétique du parc de logements dans le cadre d'opérations de rénovations.
- Accompagner la création de réseaux d'énergies mettant en lien gisement de ressources locales et besoins du territoire.

➡ Action 2 : Encourager le développement d'énergies renouvelables

- Mobiliser les potentiels de production d'énergies renouvelables pour limiter la dépendance énergétique du territoire (bois, solaire, biomasse, géothermie, hydraulique, éolien, ...).

➡ Action 3 : Inscrire la reconversion industrielle dans la transition énergétique

- Accompagner le développement des nouvelles filières industrielles dont le traitement et la valorisation des déchets.

➡ Action 4 : Conditionner le développement urbain par la présence des réseaux

- Mettre en adéquation le projet urbain avec la capacité des réseaux actuels et programmés, notamment le développement du très haut débit.

Axe 4 : Un projet riche et durable

➤ Encourager et soutenir le développement des activités touristiques

Valoriser le potentiel existant :

⋯ GR 65 et ses variantes

■ Sites touristiques

➤ Protéger et renforcer les composantes de la TVB

➡ Prendre en compte les liens et connexions à large échelle

○ Préserver les milieux écologiques locaux

🌿 Valoriser la nature dans le tissu urbain

➤ Valoriser l'identité locale

☀️ Valoriser les paysages locaux

○ Préserver le patrimoine identitaire

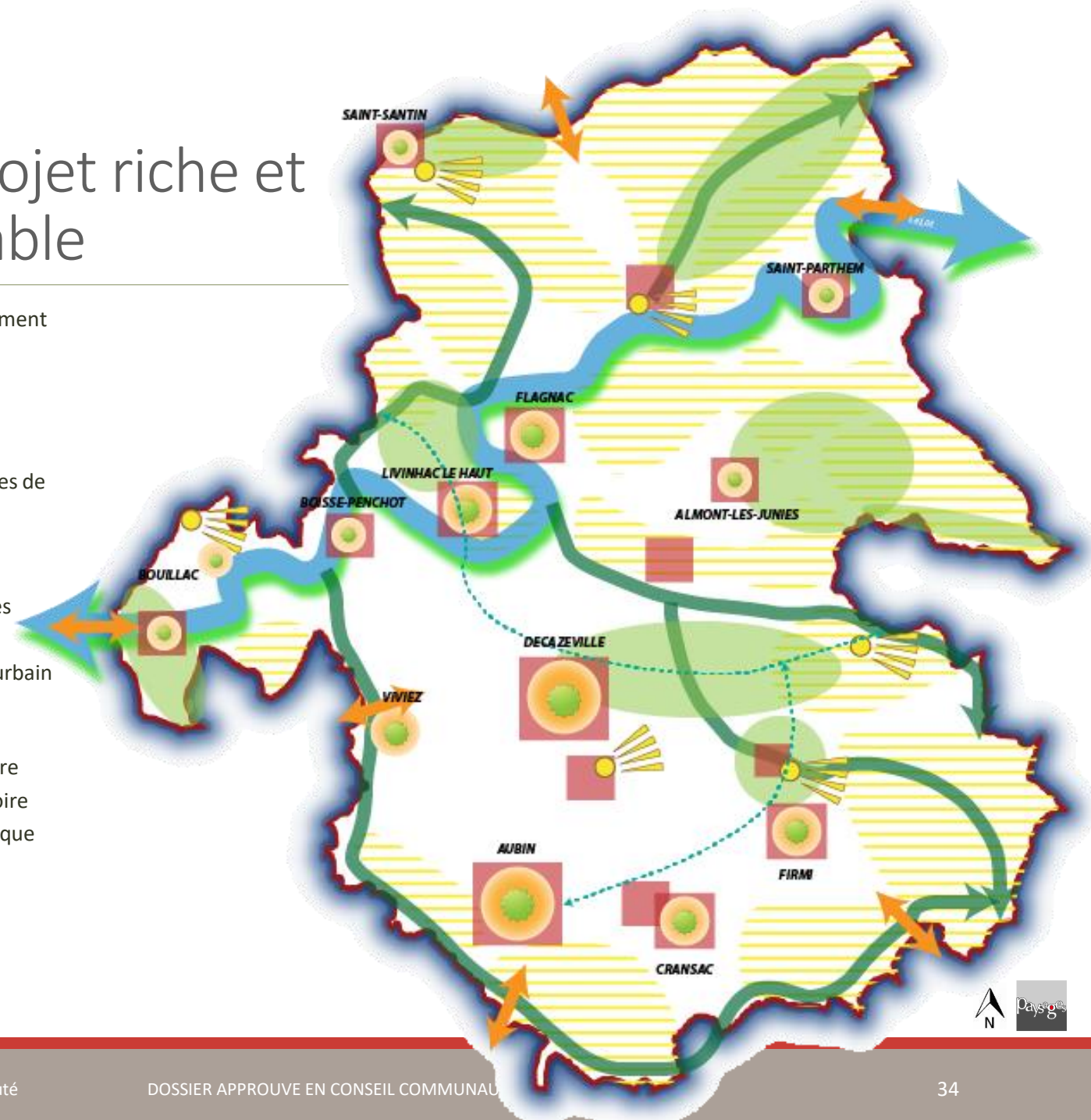
↔️ Affirmer les entrées sur le territoire

➤ S'engager dans la transition énergétique

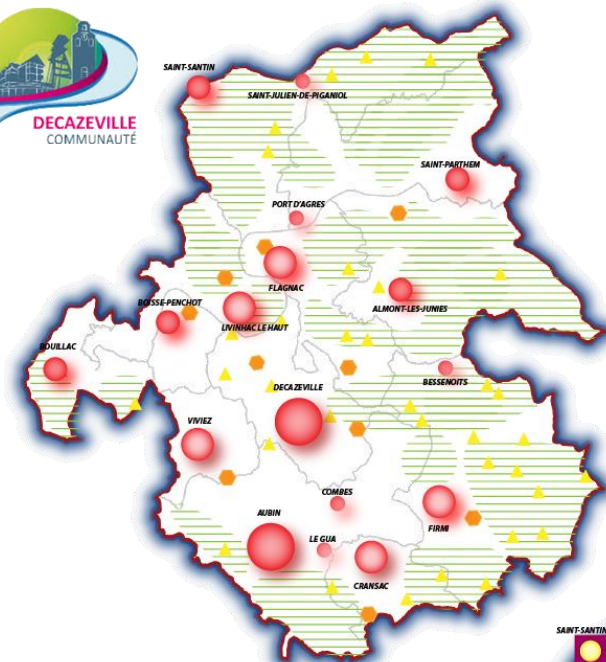
🗺️ Encourager le développement d'énergies renouvelables

➤ Maintenir l'activité agricole

▨ Pérenniser les terres agricoles

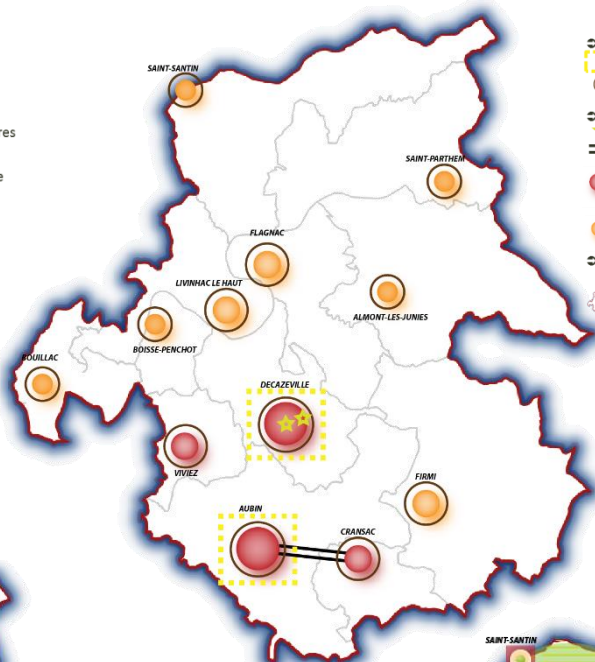


Synthèse



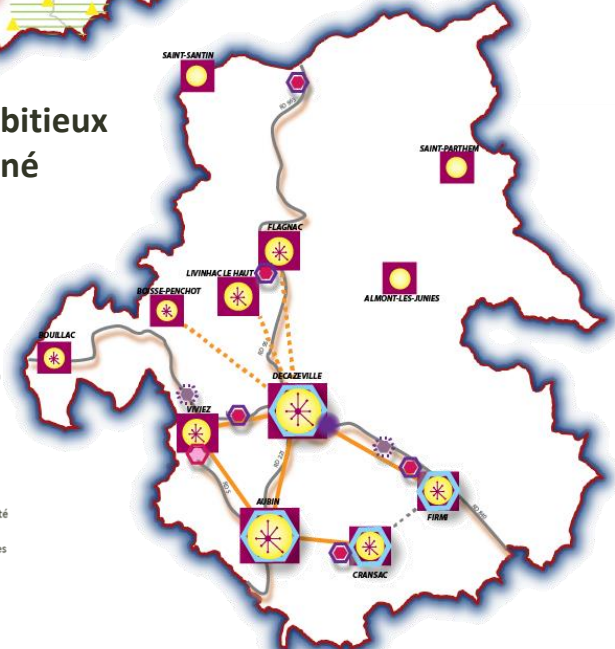
Un projet ambitieux et raisonné

- ☉ Relever le défi démographique
- ☉ Accueillir de nouveaux habitants
- ☉ Organiser une armature territoriale équilibrée
- Affirmer le rôle structurant des centres
- Encadrer l'évolution des hameaux
- ▲ Donner la priorité à l'activité agricole
- ☉ Définir des principes de développement urbain
- ☉ Encadrer l'urbanisation dans les secteurs de préservation
- ☉ Prendre en compte le facteur risque
- ☉ Sécuriser les habitants



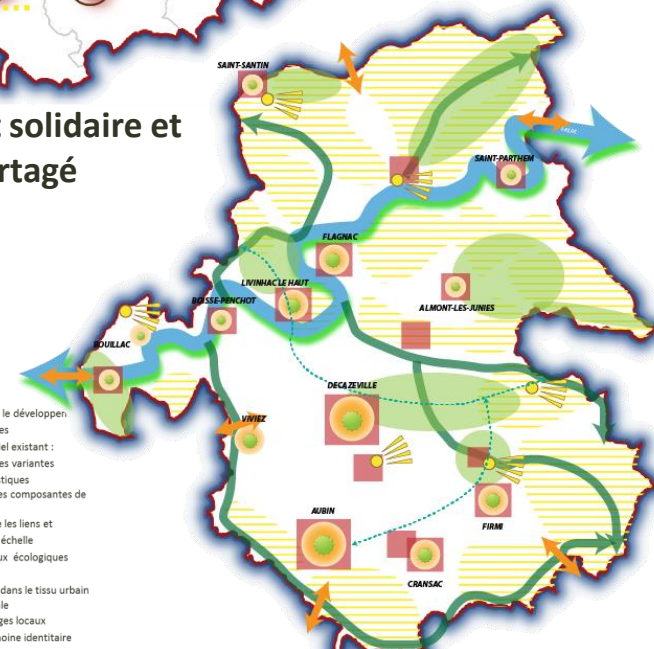
Un projet solidaire et partagé

- ☉ Offrir un parc de qualité et adapté aux besoins
- ☉ Reconditionner l'offre de logements sociaux
- ☉ Rechercher la modernité et la qualité dans le parc résidentiel
- ☉ Reconstruire la ville sur elle-même
- ★ Accompagner les projets emblématiques
- Favoriser le RU pour les communes urbaines
- Accompagner le développement des centres ruraux
- ☉ Accompagner l'approche partenariale
- ☉ Définir de concert les actions prioritaires pour le territoire



Un projet dynamique et connecté

- ☉ Faciliter les déplacements
- Accompagner les mobilités actives
- Renforcer le réseau de transports en commun
- Renforcer le maillage routier
- ☉ Adapter l'offre d'équipements et de services
- ☉ Penser à une organisation intercommunale
- ☉ Pérenniser l'offre commerciale des centres
- Assurer le maintien et la compétitivité des locaux commerciaux
- Faciliter l'accessibilité des commerces
- ☉ Créer un véritable pôle commerciale
- Affirmer la place de Decazeville communauté
- ☉ Renforcer la dynamique économique
- ☉ Définir un programme d'actions
- ZA à commercialiser
- ZA à aménager
- ZA à requalifier
- Favoriser la mixité fonctionnelle



Un projet riche et durable

- ☉ Encourager et soutenir le développement des activités touristiques
- Valoriser le potentiel existant : GR 65 et ses variantes
- Sites touristiques
- ☉ Protéger et renforcer les composantes de la TVB
- ☉ Prendre en compte les liens et connexions à large échelle
- Préserver les milieux écologiques locaux
- Valoriser la nature dans le tissu urbain
- ☉ Valoriser l'identité locale
- Valoriser les paysages locaux
- Préserver le patrimoine identitaire
- Affirmer les entrées sur le territoire
- ☉ S'engager dans la transition énergétique
- ☉ Encourager le développement d'énergies renouvelables
- ☉ Maintenir l'activité agricole
- ☉ Pérenniser les terres agricoles